

Guide des SAISONNIERS

→ Maurienne

Hiver/été 08-09





BIENVENUE EN MAURIENNE

Depuis une dizaine d'années, nous éditons un guide d'information pour les saisonniers.

Il s'adresse à vous, habitants à l'année de la Maurienne, pluriactifs ou travailleurs saisonniers venus en Savoie pour la saison. Avec de meilleures conditions de vie en station, votre mission professionnelle sera facilitée.

*Ce guide est conçu pour vous apporter les informations nécessaires pour **bien vivre votre saison**. Il contient de nombreux renseignements pour accéder plus facilement aux services dont vous avez besoin dans les domaines de la santé, du logement, du transport, de l'emploi et de la formation...*

Nous avons regroupé en fin de guide les coordonnées des différents organismes mentionnés tout au long des rubriques.

Nous vous souhaitons une bonne saison !

Le comité de pilotage

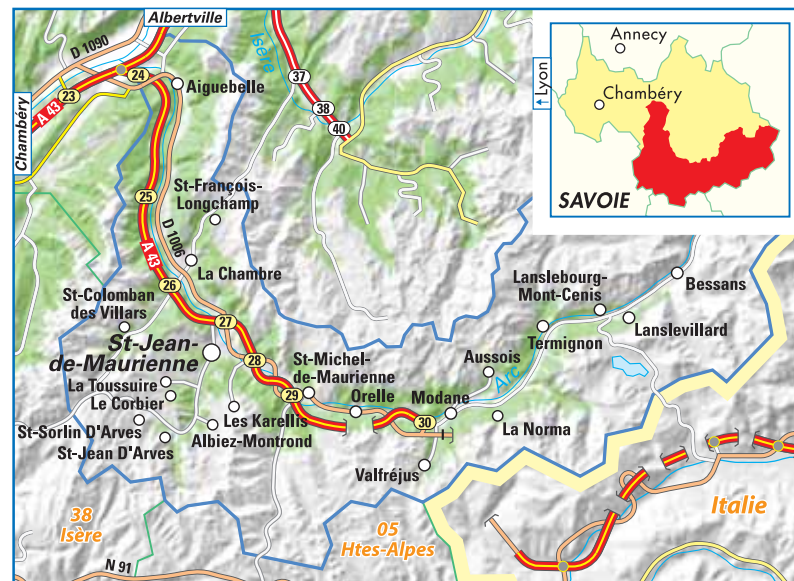
Ce guide a été conçu en partenariat avec :



Les renseignements donnés dans ce guide ne sont pas exhaustifs.

Accueil et accompagnement en station	p. 4
Emploi / Travail / Formation	p. 6
Logement	p. 11
Mobilité et transport	p. 13
Droits sociaux et juridiques	p. 14
Santé	p. 18
Vie de famille	p. 27
Annuaire	p. 28

LES POINTS RELAIS SAISONS EN MAURIENNE



© Altiplano cartographie

POINTS RELAIS SAISONS

Lors de cette saison 2008-2009, je pourrai avoir accès à un point « **Relais Saisons** » dans ma station. Ce point, qui se veut être un **lieu d'information** pour les personnes travaillant durant la saison, sera identifiable par le logo ci-contre.

Dans ce lieu, je pourrai trouver des informations dans différents domaines, afin que ma saison en Maurienne se déroule le mieux possible : emploi, formation, santé, famille, logement, droits sociaux... De la documentation y sera à ma disposition, ainsi que les coordonnées des organismes qui pourront répondre à mes interrogations.

Les événements de la saison qui me concernent y seront annoncés, comme les permanences de professionnels, les actions de prévention santé, le dépistage du SIDA et des hépatites...



Pour tout renseignement sur les dates des permanences dans ma station :

- **Mission Locale Jeunes Maurienne**
- **Agence Locale pour l'Emploi**
- **Réseau Relais Saisons**
- **Mairie de ma station**

LISTE DES POINTS RELAIS SAISONS

COMMUNE - STATION	LIEUX
Aiguebelle	Espace Emploi Formation - AACA
Albiez Montrond	Office de Tourisme
Aussois	Mairie
Bessans	Cyberbessans
La Norma	Maison de La Norma
La Toussuire	Office de Tourisme
Lanslebourg	Espace Multimédia Val Cenis
Lanslevillard	Mairie
Le Corbier	Office de Tourisme
Les Karellis	Foyer La Turra
Modane	Maison Cantonale
Orelle	Point Informations
St Colomban des Villards	Maison du Tourisme
St François Longchamp	Office de Tourisme
St Jean d'Arves	Office de Tourisme
St Jean de Maurienne	Foyer des Jeunes Travailleurs / Mission Locale Jeunes / ANPE
St Michel de Maurienne	Point Accueil Emploi - Communauté de Communes Maurienne Galibier
St Sorlin d'Arves	Office de Tourisme
Termignon	Maison de la Vanoise
Valfréjus	Office de Tourisme
Valloire	Association Culturelle - Cinéma - AEP
Valmeinier	Foyer Rochemalote





- **Modane** : le mardi à la Maison Cantonale de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, sur **rendez-vous**. En octobre et novembre, les permanences ont lieu du lundi au jeudi, aux mêmes horaires, toujours sur **rendez-vous**.

• Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne

La Mission Locale Jeunes accueille et accompagne individuellement tous les jeunes de 16 à 25 ans, dans la construction de leur vie sociale et professionnelle : conseils, informations, écoute pour y voir plus clair dans ses projets. Un référent unique pour chaque jeune lui propose un parcours étape par étape, s'appuyant selon le cas sur différents outils.

Permanences Mission Locale Jeunes Maurienne :

- **Aiguebelle** : le mardi matin, à l'Espace Emploi Formation de 9h à 11h30.
- **Modane** : du mardi au vendredi de 14h à 17h à la Maison Cantonale.

• ALPIES (Association Lyonnaise pour l'Insertion dans l'Emploi Saisonnier)

ALPIES offre un « accompagnement et maintien à l'emploi », à de jeunes adultes Rhônalpins ayant un projet d'accès à l'emploi saisonnier, sur les métiers de la restauration, de l'hôtellerie, de services et du bâtiment.

Il existe également d'autres structures locales qui peuvent vous aider dans votre recherche d'emploi :

- **Point Accueil Emploi de St Michel de Maurienne**
- **Maison Cantonale de Modane**
- **Espace Emploi Formation d'Aiguebelle**
- **Mairie** du lieu qui vous intéresse.

➤ OÙ M'ADRESSER POUR TROUVER UN EMPLOI EN STATION ?

• Agence Locale pour l'Emploi

L'ANPE propose des offres d'emploi et des conseillers aident à construire un projet professionnel et à rechercher un emploi.

Le réseau Partenet vous donne accès aux offres d'emploi de l'ANPE via Internet, dans les cantons de Maurienne.

Je peux consulter les offres d'emploi ou déposer ma candidature par Internet :
www.anpe.fr

Permanences ANPE Maurienne :

- **Aiguebelle** : le jeudi à l'Espace Emploi Formation de 14h à 16h30, sur **rendez-vous**, hors vacances scolaires.

➤ SUIS-JE DECLARÉ ?

Mon employeur doit me remettre, dès mon embauche, le document qui atteste qu'il m'a déclaré à l'URSSAF (MSA si régime agricole).

➤ LES INFORMATIONS ESSENTIELLES QUI SONT CONTENUES DANS MON CONTRAT DE TRAVAIL

- Ma rémunération (salaire de base, primes prévues).
- Ce qui sera retenu au titre du logement et des repas.
- Le poste de travail que je vais occuper.

➤ QUELLES SERONT LES MODALITÉS DE MON TRAVAIL ?

Je dois être informé de mes horaires de travail, temps de repos, congés...

➤ QUI PEUT ME CONSEILLER SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

• La DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

Elle exerce, entre autres, une fonction de renseignement et de conseil auprès des employeurs, salariés, syndicats et représentants du personnel, sur les conditions d'application de la réglementation du travail.

La DDTEFP de la Savoie édite chaque année une plaquette d'information sur la réglementation du travail dans les hôtels, cafés et restaurants, ainsi que sur les règles légales de contrats saisonniers.

Plaquette disponible dans les Points Relais Saisons ou téléchargeable sur www.rhone-alpes.travail.gouv.fr

Informations en réglementation du travail disponibles sur le site www.travail-solidarite.gouv.fr

À noter

Les entreprises de transport relèvent de l'Inspection du Travail des Transports (04 79 33 89 41).
Les entreprises agricoles relèvent du Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la politique sociale Agricole (04 79 69 93 81).

➤ POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT UN LITIGE PROFESSIONNEL

- **Syndicats**
- **Inspection du travail (DDTEFP)** : à St Jean de Maurienne le 2^e jeudi du mois de 13h30 à 17h.
- **Plate-forme téléphonique** de renseignements en droit du travail de la DDTEFP (04 79 60 70 01).
- **Conseil de Prud'hommes** : ne renseigne pas, reçoit les plaintes.

Des règles d'hygiène et de sécurité sont prévues par le Code du Travail. Mon employeur doit les respecter pour préserver ma sécurité et ma santé au travail. Il a du évaluer, dans un document écrit, tous les risques professionnels auxquels je suis exposé.

TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

- **Le réseau européen EURES (European Employment Services)**

Je peux prendre contact avec un **euroconseiller à l'ANPE** ou consulter le site Internet EURES - Portail Européen sur la Mobilité de l'Emploi : <http://eures.europa.eu>

EURES est un partenariat des services publics de l'emploi, des syndicats et des organisations patronales, coordonné par la Commission Européenne pour faciliter la libre circulation des travailleurs dans l'Espace Economique Européen.

- **L'association EURALP :**

Elle prépare et accompagne vers des expériences professionnelles, des séjours linguistiques et des voyages d'étude en Europe, en Amérique du Nord et dans l'hémisphère Sud. Soutien aux démarches administratives et appui financier (bourses).

www.euralp.org
euralp@wanadoo.fr

COMBINER PLUSIEURS EMPLOIS

- **PERIPL, du Centre de Ressources Interrégional Alpin sur la Pluriactivité et la Saisonnalité**

Sur le site du centre de ressources, je peux trouver des adresses utiles en station, pour l'hiver ou l'été. Je peux aussi m'informer et poser mes questions sur le travail saisonnier ou le cumul de plusieurs activités professionnelles.

www.pluriactivite.org

- **L'Agence Locale pour l'Emploi et La Mission Locale Jeunes** me mettent en relation directe avec des employeurs et étudient avec moi les modalités de pluriactivité envisageables.

CRÉER MON ACTIVITÉ

Créer ou reprendre une entreprise peut constituer une opportunité de complément d'activité ou d'une évolution vers une activité permanente. Pour bénéficier de conseils et me faire accompagner dans le domaine de la création d'entreprise, je peux notamment contacter :

- **Maurienne Expansion**
www.maurienne-expansion.fr
- **Les Chambres consulaires**

Afin de pouvoir bénéficier d'une formation pendant ou après la saison, il est important de faire les démarches le plus tôt possible.

À QUI M'ADRESSER POUR SUIVRE UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

- **Agence Locale pour l'Emploi**

L'ANPE propose des ateliers pratiques et des prestations de services, afin de m'accompagner dans l'élaboration de mon projet professionnel.

- **Mission Locale Jeunes Maurienne**

Le jeune de 16 à 25 ans pourra y faire le point sur sa situation, construire son projet de formation et étudier la faisabilité financière et pratique de ce projet. Puis, la Mission Locale s'occupera du montage administratif du projet et accompagnera le stagiaire tout au long de sa formation.

- **Guidance 73 - MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) de Savoie**

Elle accueille tout public sorti du système scolaire, jeunes et adultes, demandeurs d'emploi ou salariés,

travailleurs indépendants... et propose une aide personnalisée à l'élaboration et à l'accompagnement de tout projet professionnel.

- **BEEFT (Bourse Européenne Emploi Formation du Tourisme)**

Pour informer sur les possibilités d'emploi et de formation des travailleurs saisonniers du tourisme et coordonner l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi des itinéraires d'emploi et de formation dans le tourisme européen.

- **Le coordinateur emploi-formation de la DDTEFP :**

Pour toute question relative à l'articulation emploi, formation, qualification, pluriactivité et saisonnalité.

Et ma santé ?!

Comment est-on contaminé par l'hépatite C ?

Réponse page 16



Et ma santé ?!

Tatoué, percé, qu'est-ce que je risque ?

Réponse page 17



À QUI M'ADRESSER POUR FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences est une démarche qui aide à mieux réfléchir sur son évolution professionnelle et à évaluer ses compétences, ses comportements professionnels et ses motivations.

Salariés et demandeurs d'emploi y ont accès, quels que soient leur statut et leur niveau. Cette prestation est individualisée pour répondre avec précision aux objectifs du demandeur.

- **Antenne CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences)**

À QUI M'ADRESSER POUR FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ?

La VAE est un moyen de faire reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises par l'expérience en vue d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification.

- **Relais VAE :**

- > **Permanence Guidance 73 - MIFE de Savoie** à St Jean de Maurienne le lundi de 9h30 à 16h sur rendez-vous.
- > **FONGECIF (Antenne Savoie)**
- > **Antenne CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences)**
- > **CIO (Centre d'Information et d'Orientation)**
- > **Mission Locale Jeunes Maurienne**
- > **Agence Locale pour l'Emploi**
- > **Espace Emploi Formation d'Aiguebelle**

Je peux aussi solliciter la Direction du travail pour avoir des précisions sur les mesures gouvernementales et les aides à l'emploi mises en place dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.
www.travail.gouv.fr

LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Pour ce qui concerne les droits et possibilités ouvertes par le congé individuel de formation, contacter le :

- **FONGECIF (Antenne Savoie)**

Le Fongecif informe, oriente et accompagne toute personne désireuse de prendre en main son évolution professionnelle. Il peut financer le Congé Individuel de Formation (CIF), le Bilan De Compétences (BDC) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

- **Localement la Mission Locale Jeunes ou l'Agence locale pour l'Emploi** m'informent et m'accompagnent dans mes premières démarches.

À la fin de la saison, je m'assure que mon employeur me remette le BIAF (Bulletin Individuel d'Accès à la Formation) complété. Ce document est indispensable pour une demande de CIF.



À QUI M'ADRESSER POUR TROUVER UN LOGEMENT ?

- **OPAC de la Savoie :** agence de St Jean de Maurienne
- **Office de Tourisme ou Mairie**
- **FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs)**
- **FIL (Fichier Interactif logement) :** www.maurienne.fr

AI-JE DROIT À DES AIDES AU LOGEMENT ?

1. L'aide au logement :

Pour effectuer les démarches concernant les aides au logement :

- **CAF (Caisse d'Allocation Familiale)**

Permanences CAF :

- > **CPAS St Jean de Maurienne :** le mercredi de 9h à 11h45 le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h
- > **CPAS St Michel de Maurienne :** le mardi de 10h45 à 12h
- > **CPAS d'Aiguebelle :** le jeudi de 13h45 à 15h45
- > **CPAS de Cuines :** le mardi de 9h à 10h30
- > **CPAS de Modane :** le mardi de 13h à 16h

Et ma santé ?!

L'hépatite B, c'est grave ?

Réponse page 17

2. Le dépôt de garantie et la caution :

- Le **CILS (Comité Interprofessionnel du Logement de la Savoie)** m'aide à financer le dépôt de garantie et la caution (aide LOCA-PASS).

- ## 3. Pour m'aider à entrer dans mon logement,
- je peux prétendre dans certaines conditions à une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en m'adressant à l'assistante sociale au **CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales)**.

4. Pour un conseil sur le droit

au logement : pour connaître les différentes formes de location et pour toute question d'ordre juridique, financier ou fiscal liée au logement :

- **ADIL de Savoie (Agence Départementale d'Information sur le Logement)**

Ces organismes ont édité un dépliant « vous êtes saisonnier et vous souhaitez bénéficier d'une aide au logement » à télécharger sur www.adil73.org (espace documentation).

QUE FAIRE QUAND JE ME RETROUVE A LA RUE ?

Si je viens chercher du travail en station et que j'ai besoin d'un accueil d'urgence, il existe dans le département des structures d'hébergement provisoire.

Je contacte par téléphone le **115** : **numéro vert de veille sociale**.

On m'indiquera les coordonnées du lieu d'accueil le plus proche.

J'ai un logement dans la vallée... je réside durant la saison dans la station mais je n'ai pas de véhicule... je dois me déplacer ponctuellement : des solutions existent pour vous aider dans vos déplacements.

ACCÉDER AUX STATIONS

Les gares desservant les stations (TER et TGV) sont situées à Sainte Avre (pour Saint François-Longchamp et Saint Colomban des Villards), Saint Jean de Maurienne (pour Albiez, Saint Jean d'Arves, Saint Sorlin d'Arves, La Toussuire, Le Corbier, Les Karellis), Saint Michel de Maurienne (pour Valloire, Valmeinier, Orelle), et Modane (Aussois, Valfréjus, La Norma, et toute la Haute Maurienne). Horaires des trains sur www.voyages-sncf.com. Des navettes par autocar sont ensuite possibles au départ de ces gares.

LE CO-VOITURAGE

Pour les stations de Valloire et Valmeinier : www.valmeinier.com

Pour la basse vallée : Espace Emploi Formation d'Aiguebelle

Sur l'agglomération de Chambéry : www.savoiecovoiturage.fr

LES TRANSPORTS GRATUITS

Des navettes gratuites existent dans certaines stations :

- La station des Karellis propose des navettes gratuites depuis Saint Jean de Maurienne pour tous les salariés.
- Certaines entreprises de Remontées Mécaniques proposent également des navettes gratuites entre la station et la vallée.
- Les stations sur plusieurs niveaux offrent généralement un service gratuit de navettes internes.

LES TARIFS PRÉFÉRENTIELS

- Le **PASS Jeune Savoie** : mis en place par le Conseil général, il permet aux saisonniers de moins de 26 ans travaillant en Savoie de bénéficier d'abonnement à tarif préférentiel sur les lignes régulières desservant certaines stations. En Maurienne : Bonneval, Aussois, La Norma, Valfréjus, Valloire, Valmeinier, Bramans, Termignon, Val Cenis, Bessans.
Tarifs : 1 jour : 5 € - Pass mensuel : 10 € - Pass annuel : 35 €.
Contact : gare routière de Modane.
- **Pour les saisonniers de plus de 26 ans** des tarifs sont également proposés sur ces mêmes lignes :
Tarifs : 10 trajets : 28 € - Mois : 61 € - Saison : 170 €.
Contact : gare routière de Modane.

COUP DE POUCE À LA MOBILITÉ

L'Association Aid'Auto 73 propose une mise à disposition temporaire de véhicules, à tarif social, pour faciliter le démarrage des contrats de travail. Basé sur Saint Jean de Maurienne et Aiguebelle, ce service est accessible via les réseaux d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi : Agence Locale pour l'Emploi, Mission Locale Jeunes, Centre Polyvalent d'Action Sociale.

RAPPEL UTILE

Si vous devez venir en station en voiture, n'oubliez pas d'équiper votre véhicule (chaînes et pneus neige, ainsi qu'un triangle et gilet de sécurité désormais obligatoires).





Si ne j'ai pas Internet ni le téléphone, un accès Internet et un téléphone sont mis à ma disposition dans les sites de l'Assédic des Alpes accessibles aux heures d'ouverture habituelles.

PUIS-JE TOUCHER LE RMI (Revenu Minimum d'Insertion) ?

Lorsque je ne peux avoir droit au chômage, je peux prétendre au RMI si :

- j'ai plus de 25 ans (ou moins de 25 ans avec un ou plusieurs enfants à charge),
- et si mes ressources ne dépassent pas un certain plafond.

Voir ces conditions avec l'assistant social (CPAS).

DANS QUELS CAS M'ADRESSER À UN ASSISTANT SOCIAL ?

L'assistant social peut m'aider en matières d'information et de soutien, ainsi que dans l'orientation vers un service à même de me répondre.

Ses missions concernent :

- L'accès aux droits sociaux en matières de ressources, santé, travail, logement.
- Les difficultés de vie quotidienne : difficultés relationnelles, difficultés financières, surendettement, difficultés par rapport aux enfants...
- La préparation de l'après-saison en collaboration avec d'autres partenaires ou dispositifs.

• **CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales)**

AI-JE DROIT AU CHÔMAGE ?

Pour connaître mes droits, un seul interlocuteur : **l'ASSEDIC**

- **Avant la fin de mon contrat de travail** : je m'assure que mon employeur me remette l'attestation « Employeur » (complétée et signée) destinée au dossier ASSEDIC.
- **À l'issue de mon contrat de travail, pendant votre carence congés payés** :

Pour m'inscrire comme demandeur d'emploi, deux moyens :

- Soit Internet, sur le site www.assedic.fr
- Soit le téléphone, en appelant le 3949
- Inutile de me déplacer.

ACTIVITÉ AGRICOLE

Si l'une de mes activités s'exerce dans le domaine agricole, je peux m'adresser à la MSA pour ma couverture sociale (remboursements de soins, allocations familiales, aides au logement). Si je suis salarié à titre principal et travaille sur une exploitation agricole à titre secondaire, ou l'inverse, mes droits peuvent être différents, je fais étudier mon dossier par la MSA.

• **MSA (Mutualité Sociale Agricole)**

CONTACTS

- **Allo Service Public** : pour répondre aux questions administratives.
- **Assistantes sociales du Centre Polyvalent d'Action Sociale**
- **DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)**
- **CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Savoie)**
 - **St Jean de Maurienne** : permanence au bâtiment les Arcosses, le 3^e mardi du mois de 9h à 12h.

• **Permanence gratuite des Avocats** :

- Tribunal d'**Albertville**, sur rendez-vous.
- Maison des Avocats de **Chambéry**, sur rendez-vous.

• **Conseil de Prud'hommes**

• **La Maison des Syndicats**

PERSONNES HANDICAPÉES

• **La MDPH**

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un guichet unique destiné à faciliter toutes les démarches des personnes handicapées. Implantée à Chambéry, elle prend toutes les décisions individuelles d'ouverture des droits (allocations liées au handicap, orientations vers le service ou la structure médico social adapté, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, auxiliaire de vie scolaire, cartes...) quel que soit l'âge et le handicap de la personne après évaluation globale de sa situation et au regard de son projet de vie.

Et ma santé ?!
S'hydrater ou travailler faut-il choisir ?
Réponse page 16

→ Pour tenir le coup, boire de l'eau régulièrement est indispensable... même en travaillant !



→ J'ai toujours un préservatif. Le préservatif est le seul moyen de se protéger des infections sexuellement transmissibles. Il vous protège aussi des grossesses non désirées.



→ Le sida reste une maladie mortelle. Où en êtes vous ? Pensez à vous faire dépister, p. 18



→ L'hépatite C est transmissible par le sang. Le virus peut vivre plusieurs jours à l'air libre. Attention ! Pas d'échanges de seringues, de petit matériel et de paille à sniffer.

→ Oui, c'est une drogue légale dont les répercussions sur la santé peuvent être dramatiques. Rendez-vous p. 21



→ Après un rapport sexuel vous avez 72 heures pour prendre la pilule du lendemain... mais le plus tôt est le mieux. Plus de détails p. 20

→ Alcool, extasies, cannabis, cocaïne, médicaments, ... des professionnels de santé sont là pour vous aider. Rendez-vous p. 21



→ Portez des lunettes de soleil et mettez de la crème. Les expositions répétées au soleil font le lit des cancers de la peau.

→ Pensez à une alimentation régulière et variée (féculents), à un sommeil réparateur...



→ Oui elle vous permet, soit d'être remboursé, soit d'être dispensé de l'avance des frais.

→ Si c'est bien fait c'est OK ! Aller surfer sur : www.piercing-tatoo.com



→ L'hépatite B demeure une maladie potentiellement très grave. Etes vous vacciné ? Consultez votre médecin.



SIDA INFO SERVICE

▶ N° Vert 0 800 840 800

LES CIDDIST DE SAVOIE

- St Jean de Maurienne : 04 79 20 60 55
- Chambéry : 04 79 96 51 52
- Albertville : 04 79 37 89 56

DÉPISTAGE SIDA ET HÉPATITES EN SAVOIE : POUR EN AVOIR LE CŒUR NET

• Chez un médecin généraliste

Il me prescrira un test à faire au laboratoire d'analyses médicales.

Le test de dépistage du SIDA est remboursé à 100 % par l'Assurance Maladie.

• Dans un CIDDIST (Centre d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles)

Il y en a partout en France (au moins un par département). **Ils sont ouverts à tous !**

Toutes les consultations médicales et les analyses sont anonymes*, confidentielles et gratuites.

** Il n'y a pas à donner de nom ni adresse, une simple appel téléphonique permet de connaître les heures de permanence.*

CIDDIST



CALENDRIER DÉPISTAGE ITINÉRANT SAISON 2009

STATIONS	DATES	
• VALLOIRE	Jeudi 8 janvier 09 (dépistage)	Jeudi 15 janvier 09 (résultats)
• LES KARELLIS	Jeudi 22 janvier 09 (dépistage)	Jeudi 29 janvier 09 (résultats)
• LANSLEBOURG	Mardi 24 février 09 (dépistage)	Mardi 3 mars 09 (résultats)



CENTRE HOSPITALIER
B.P. 1125 - 73011 Chambéry Cedex



L'ESPACE DE SANTÉ PUBLIQUE VOUS PROPOSE

Des permanences

Pour le dépistage du SIDA, des hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles :

- lundi de 10h à 12h
- mercredi de 10h à 13h et de 14h à 17h
- jeudi de 17h à 19h30

Tél. 04 79 96 51 52

Pour le centre antirabique :
Du lundi au vendredi de 10h à 12h

Tél. 04 79 96 51 31

Des activités sur rendez-vous

Consultations pour le suivi vaccinal
Tél. 04 79 96 51 31

Consultations de prise en charge des accidents d'exposition au VIH et aux hépatites
Tél. 04 79 96 51 52

Consultations de dépistage et de traitement de la tuberculose, vaccination par le BCG
Tél. 04 79 68 40 98

Consultations d'information et de vaccinations internationales du voyageur
Tél. 04 79 96 51 31

Et ma santé ?!

Pour vous, le sida n'est plus un problème ?

Réponse page 16



Besoin d'une contraception ? (pilule, préservatif...)?

Besoin d'un test de grossesse ?

Besoin d'un dépistage des infections sexuellement transmissibles, du virus du sida ?

Besoin d'un entretien pré ou post IVG ?

• **Dans un centre de planification et d'éducation familiale**

Consultations gratuites, ouvertes à tous, pour :

- contraception,
- test de grossesse,
- dépistage anonyme et gratuit du sida, des autres infections sexuellement transmissibles, des hépatites,
- démarche d'IVG,
- délivrance gratuite de contraception du lendemain.

• **Je peux aussi contacter un médecin généraliste ou l'hôpital** de St Jean de Maurienne.

UN RAPPORT SEXUEL NON OU MAL PROTÉGÉ ?

Je pense à la pilule du lendemain (à prendre dans les 3 jours) :

- en vente libre en pharmacie
- gratuite pour les mineures
- gratuite dans les Centres de Planification

RAPPEL...

L'utilisation du préservatif protège du virus du SIDA (VIH) et de la plupart des IST...

La plupart des infections VIH sont découvertes à un stade trop évolué de la maladie. La recrudescence des IST (Infections Sexuellement Transmissibles) témoigne d'un relâchement de la prévention et d'une reprise des conduites sexuelles à risques.



REVIH-STTS, un point d'information et d'orientation.

Vous voulez des renseignements sur les hépatites, le SIDA. Vous avez pris des **risques**.

Vous ne connaissez pas le **Programme d'Échange des Seringues** (échange anonyme de matériel usagé contre du matériel stérile gratuit).

STRUCTURES D'AIDE

• **Antenne Addictologie Maurienne :**

Elle vous propose un diagnostic de vos consommations et si nécessaire, une prise en charge de vos problèmes d'abus, de dépendance à l'alcool, au tabac, au cannabis et autres drogues.

• **Point Infos Santé :**

- Documentation, information sur tous les thèmes liés à la santé: affiches, brochures, CD ROM...
- Conseil et orientation vers les services spécialisés.

ASSOCIATIONS D'ANCIENS BUEVEURS BÉNEVOLES :

- **Alcool non merci**
- **Vie libre**



Vous **consommez**... (alcool, cannabis, cachets, cocaïne...) Vous voulez des informations pour **vous** ou votre **entourage**.

REVIH-STTS vous **informe** et vous **oriente** vers des professionnels pour une prise en charge de votre toxicomanie.



COMMENT ME FAIRE REMBOURSER MES FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES, OU CEUX DE MON CONCUBIN, CONJOINT OU DE MES ENFANTS ?

Je dois être affilié à la Sécurité Sociale ou à la Mutualité Sociale Agricole et posséder une carte Vitale. J'ai toujours ma carte Vitale ET mon attestation sur moi. J'ai des droits pendant 1 an dès que j'ai travaillé 60 heures dans le mois ou 120 heures dans le trimestre précédent.

Si j'ai travaillé moins de 60 heures, je suis peut-être déjà assuré ; pour le savoir et trouver la solution adaptée à ma situation, je contacte les organismes de couverture sociale (CPAM ou MSA) ou le service social de la commune. Par exemple, la CMU (Couverture Maladie Universelle), accordée sous condition de ressources et de résidence, permet de bénéficier de l'Assurance Maladie et d'une prise en charge de la couverture maladie complémentaire.

L'Assurance Maladie me rembourse mes dépenses de :

- Soins médicaux à 70 % du tarif conventionnel (bien demander au médecin s'il est conventionné).
- Soins de pharmacie (selon la vignette, de 35 % à 65 %).

En règle générale, je suis affilié(e) à la CPAM ou MSA la plus proche de mon domicile habituel.

ATTENTION !

Depuis le 1^{er} juillet 2005 :
pour être remboursé correctement de ma consultation, je dois toujours voir en premier mon médecin traitant.

C'est le médecin généraliste ou spécialiste que je choisis lorsque j'ai plus de 16 ans. Si besoin, c'est lui qui m'orientera chez un autre médecin spécialiste ou généraliste pour un suivi spécifique ou un avis ponctuel.

ATTENTION : si je consulte un autre médecin sans passer par mon médecin traitant, je serais moins remboursé, sauf pour : le gynécologue, l'ophtalmologue ou le psychiatre que je peux aller voir directement (de même pour le dentiste et pédiatre).

Je suis saisonnier, mon médecin traitant est dans une autre ville, serais-je pénalisé si je consulte un médecin ici en station ?

Je serai remboursé normalement car le médecin de station indiquera que je suis en déplacement.

Je n'ai pas de médecin traitant, qu'est-ce qui se passe pour mes remboursements ?

Je serais remboursé normalement si je choisis un médecin traitant à la prochaine consultation. Je complète alors l'imprimé avec lui et l'envoie à la Caisse d'Assurance Maladie dont je dépends. Sinon, je serais moins remboursé (60 % au lieu de 70 %).

Pour toute autre question à propos du médecin traitant, téléphoner au 0 820 904 176 ou se connecter sur www.ameli.fr

Pour les usagers de la Savoie :
courriel@cpam-chambery.cnamts.fr

Et ma santé ? ! ↓

Rencontre d'un soir...

N'avez-vous rien oublié ?

Réponse page 16



Et ma santé ? ! ↓

L'alcool,

est-il une drogue ?

Réponse page 16



COMMENT COMPENSER MA PERTE DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ?

Je suis immatriculé à la Sécurité Sociale depuis 12 mois au moins et j'ai travaillé 200 heures dans le trimestre ou 800 heures dans l'année : sur présentation d'une attestation de l'employeur, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) me verse des indemnités à partir du 4^e jour d'arrêt de travail ; elles représentent environ 50 % de mon salaire brut.

COMMENT COMPLÉTER LE REMBOURSEMENT DU RÉGIME OBLIGATOIRE ?

COMMENT NE PAS AVANCER D'ARGENT ?

Afin d'accéder aux soins sans souci financier, il est nécessaire de compléter l'Assurance Maladie (cotisations obligatoires) par une mutuelle ou une assurance complémentaire maladie (de votre choix).

POUR BIEN CHOISIR MA MUTUELLE OU ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE, JE COMPARE

Le remboursement des soins, des prothèses dentaires, de l'optique, de l'hospitalisation, des dépassements d'honoraires.

Les tarifs : suivant le prix de la cotisation, on n'est pas remboursé de la même façon.

Les conditions :

Je vérifie bien si :

- On m'accepte quel que soit mon âge ou mon état de santé.
- En cas de coup dur, je peux avoir une aide du Fonds de Secours.
- Je suis remboursé dès le premier jour de mon adhésion (pas de « stage »).
- Je peux souscrire mes proches (conjoint, enfants à charge).
- On me renseigne et me conseille sur les remboursements quand j'apporte un devis du dentiste, de l'opticien ou du chirurgien.
- Je peux avoir le tiers payant chez le médecin et le pharmacien.
- Je peux donner mon avis en participant à l'Assemblée Générale.

QUELLE COUVERTURE SOCIALE DURANT LA 1^{RE} ANNÉE DE CHÔMAGE ?

Je garde mes droits lorsque je suis au chômage et indemnisé et, par la suite, sous certaines conditions.

Pour toute information, je contacte la **CPAM** ou la **MSA**.

ACCÈS AUX SOINS

J'ai un problème de santé. Je n'ai pas les moyens de me faire soigner. Qui dois-je contacter ?

La **PASS** (Permanence d'Accès aux Soins de Santé), service de l'hôpital, propose un accompagnement individualisé : poursuite des soins, démarches administratives, accès aux droits.

LA VISITE MÉDICALE DU TRAVAIL : POURQUOI ? COMMENT ?

À mon embauche, je vais être convoqué à une visite du médecin du travail sur place, dans la station.

Je peux en profiter pour faire le point sur ma santé (sommeil, vaccination, alimentation, contraception...).

Comme tous les médecins, le médecin du travail est tenu au secret professionnel.

L'employeur est tenu de s'assurer de l'aptitude médicale du salarié au poste occupé et le salarié est tenu de se rendre à la visite médicale qui est aux frais de son employeur.

Voir coordonnées des médecins du travail dans la rubrique « **santé au travail** ».

Avec ma carte Vitale et ma carte d'Assurance Complémentaire, je peux demander le tiers payant (pharmacie, hôpital, clinique, optique, ambulance...), c'est-à-dire que je ne fais pas l'avance des frais.

Et ma santé ?!

Je crains une grossesse, que faire ?

Réponse page 16



Le Médecin du Travail est le conseiller de l'employeur et des salariés pour tout ce qui relève de la Santé au Travail. Il intervient sur :

- L'amélioration des conditions de travail et de vie dans l'entreprise
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine
- L'évaluation des risques
- La protection des salariés contre l'ensemble des nuisances (risque d'accidents, produits dangereux, environnement industriel...)
- L'hygiène générale de l'établissement et des services de restauration
- L'éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle
- La formation à la prévention et au secourisme (protocole d'évacuation des blessés...)
- L'adéquation entre les capacités d'un salarié handicapé et les exigences d'un poste de travail

Dans cet objectif, le Médecin du Travail conduit des actions en milieu de travail dans l'entreprise et procède à des examens médicaux.



COMMENT FAIRE GARDER MES ENFANTS ?

Si mon enfant est en âge pré-scolaire, il existe des structures multi-accueil, conventionnées par la CAF dans certaines stations.

Attention ! Il faut réserver un certain temps à l'avance du fait du nombre de demandes.

Les listes d'assistantes maternelles agréées sont disponibles dans toutes les mairies, dans chaque Centre Polyvalent d'Actions Sociales et au Territoire de Développement Social Maurienne. Il existe aussi quelques **Relais Assistantes Maternelles** où trouver des informations.

Si mon enfant est scolarisé, il existe des garderies péri-scolaires (se renseigner à la mairie ou dans les écoles).

AI-JE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES ?

Si je vis seul ou en couple avec un ou deux enfants à charge, je peux prétendre à des Allocations Familiales (prestation d'accueil d'un jeune enfant, prestations familiales).

- **CAF (Caisse d'Allocation Familiale)**

Permanences CAF :

- **CPAS St Jean de Maurienne :**
le mercredi de 9h à 11h45
le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h
- **CPAS St Michel de Maurienne :**
le mardi de 10h45 à 12h
- **CPAS d'Aiguebelle :**
le jeudi de 13h45 à 15h45
- **CPAS de Cuines :**
le mardi de 9h à 10h30
- **CPAS de Modane :**
le mardi de 13h à 16h
- **MSA (Mutualité Sociale Agricole)**

EN CAS DE DIFFICULTÉS PERSONELLES ET/OU AVEC MES ENFANTS

Je peux contacter le **CPAS** pour trouver la solution appropriée concernant l'éducation ou la santé de mes enfants.

Depuis juin 2006, vous pouvez également contacter :

- **Point Ecoute Jeunes Parents Famille :** le mardi et le jeudi, de 12h à 13h30, et sur répondeur 24h/24. Ce lieu s'adresse aux jeunes en « mal-être », aux parents rencontrant des difficultés relationnelles avec leurs enfants et, plus généralement, aux familles éprouvant des problèmes de communication.

Je peux aussi prendre contact avec un service de soutien psychologique.

- **CMP adultes (centre médico-psychologique)**
- **CMP enfants**

Et ma santé ?!

La carte vitale, est-elle indispensable ?

Réponse page 17

➔ **ADIL** (Agence Départementale d'Information sur le Logement) :
04 79 64 38 86 / www.adil73.org/
info@adil73.org

➔ **AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI** :
04 79 64 17 88 / www.anpe.fr

➔ **Alcool non merci** : 04 79 59 61 34

➔ **ALPIES** (Association Lyonnaise pour l'Insertion dans l'Emploi Saisonnier) :
04 79 32 88 76 / Fax 04 79 31 24 51
contact@alpies.fr

➔ **Antenne Addictologie Maurienne (Alcool, Tabac, Drogues)** :

- St Jean de Maurienne
04 79 59 92 77 / Fax 04 79 59 88 04
ccaa-maurienne@wanadoo.fr
- Chambéry
04 79 96 09 33 - www.sante-savoie.org

➔ **ASSEDIC** :
0 811 01 01 73 / www.assedic.fr

➔ **AVOCATS** :

- Tribunal d'Instance
St Jean de Maurienne / 04 79 64 02 09
- Tribunal d'Albertville,
sur rendez-vous : 04 79 32 21 02
- Maison des Avocats de Chambéry,
sur rendez-vous : 04 79 62 74 13

➔ **BEEFT** (Bourse Européenne Emploi Formation du Tourisme) : 04 72 12 29 70
www.beeft.org/ / secretariat@beeft.org

➔ **CAF** (Caisse d'Allocation Familiale) :
0 820 257 310 / www.caf.fr
de 8h à 16h sans interruption.

➔ **CENTRE DE PLANIFICATION** :

- St Jean de Maurienne, 2^e et 4^e mercredis
de 14h à 16h / 04 79 64 45 31
- Chambéry / 04 79 96 88 32

➔ **CENTRE HOSPITALIER** :
- St Jean de Maurienne / 04 79 20 60 20

➔ **CHAMBRE D'AGRICULTURE** :
- Chambéry / 04 79 33 43 36
www.synagri.com

➔ **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE** :
- Chambéry / 0820 22 73 73
www.savoie.cci.fr

➔ **CHAMBRE DE MÉTIERS** :
- Chambéry / 04 79 69 94 00
www.cma-chambery.fr

➔ **CIBC** (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences) :
- Chambéry : 04 79 85 07 65
- Albertville / 06 59 67 25 13 le jeudi et
vendredi / cibc73.albertville@voila.fr

➔ **CIDDIST - DÉPISTAGE VIH & HÉPATITES** :
- St Jean de Maurienne / 04 79 20 60 55
- Chambéry / 04 79 96 51 52

➔ **CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Savoie) :
- Chambéry / 04 79 33 96 21
www.cif73.org/ / cidff73@orange.fr

➔ **CILS** (Comité Interprofessionnel du Logement de la Savoie) :
- La Motte-Servolex / 04 79 65 16 80
www.cil73.com

➔ **CIO** (Centre d'Information et Orientation) :
- St Jean de Maurienne / 04 79 64 07 56

➔ **CMP ADULTES** (Centre Médico Psychologique) : Consultations à St Jean de Maurienne, Aiguebelle et Modane sur rendez-vous.
04 79 64 07 84

➔ **CMP ENFANTS** (Centre Médico Psychologique) :
- St Jean de Maurienne / 04 79 59 90 00
- Modane / 04 79 05 23 10

➔ **CONSEIL DE PRUD'HOMMES** :
- Albertville / 04 79 32 59 30

➔ **CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) :
Numéro unique 0 820 904 176
(0,118 euro/min depuis un poste fixe)
www.ameli.fr
Pour les usagers de la Savoie :
courriel@cpam-chambery.cnamts.fr
Caisse nationale d'assurance maladie
www.cnamts.fr
Actualités de la protection sociale
annuaire-secu.com

➔ **CPAS** (Centre Polyvalent d'Actions Sociales) :
- St Jean de Maurienne / 04 79 64 45 30
- Aiguebelle / 04 79 44 54 10
- St Etienne de Cuines / 04 79 44 53 00
- St Michel de Maurienne / 04 79 44 54 15
- Modane / 04 79 05 04 45

➔ **DDTEFP** (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) :
ddtefp.savoie@travail.gouv.fr
www.travail-solidarite.gouv.fr
- Information législation du travail :
Chambéry / 04 79 60 70 01
- Inspection du travail : St Jean de Maurienne, le 2^e jeudi du mois de 13h30 à 17h / 04 79 60 70 12
- Le coordinateur emploi-formation de la DDTEFP - Maurienne
04 79 60 70 61

➔ **DECLICC** :
- La Chambre / 04 79 56 35 06
asso.declicc@voila.fr

➔ **ESPACE EMPLOI FORMATION D'AIGUEBELLE** :

- Aiguebelle / 04 79 36 37 27
ecrire@aacaaiguebelle.com
www.aacaaiguebelle.com

➔ **EURALP** :
06 26 24 02 63 / euralp@wanadoo.fr
www.euralp.org

➔ **FIL** (Fichier Interactif Logement) :
04 79 64 38 86 / www.maurienne.fr

➔ **FJT** (Foyer de Jeunes Travailleurs) :
- St Jean de Maurienne / 04 79 64 18 66

➔ **FONGECIF** (Antenne Savoie) :
- Chambéry / Accueil sur rendez-vous
04 79 70 14 83 / www.fongecifrhonealpes.fr

➔ **GARDES D'ENFANTS** :

- **Albiez Montrond** :
Le petit montagnards / 04 79 59 39 33
- **Aussois** : 04 79 20 30 40
- **Bonneval** : 04 79 05 97 73
- **La Norma** : Garderie / 04 79 20 31 46
- **La Toussuire** : Garderie / 04 79 83 06 06
- **Le Corbier** : Baby club
Hors-saison : 04 79 56 74 65
Saison : 04 79 83 09 15
- **Modane** : 04 79 05 17 05
- **St Etienne de Cuines** : 04 79 56 27 78
- **Saint François Longchamp**
Les lutins / 04 79 59 15 60
- **Saint Sorlin d'Arves** :
Les petits diables / 04 79 59 72 19
- **Termignon** : Garderie / 04 79 20 54 56
- **Val Cenis (Lanslebourg - Lanslevillard)** :
association accueil et loisirs
des enfants en Haute Maurienne
04 79 05 80 01
- **Valfréjus** : Garderie / 04 79 05 33 83
- **Valmeinier** : La galipette / 04 79 59 20 70
- **Valloire** : Les aiglons / 04 79 59 03 96

➔ GARE Routière :

- Modane / 04 79 05 01 32

• GUIDANCE 73 - MIFE de Savoie

(Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) :

- Chambéry / 04 79 33 87 87
www.mife73.com

• INSPECTION DU TRAVAIL :

voir DDTEFP

- Inspection du Travail des Transports
04 79 33 89 41

• MAISON CANTONALE DE MODANE :

- Modane / 04 79 05 26 67
maison-cantonale-modane@orange.fr

• MATERNITÉ :

- St Jean de Maurienne / 04 79 20 60 75

• MAURIENNE EXPANSION :

- St Jean de Maurienne / 04 79 83 20 83
www.maurienne-expansion.fr
secretariat@maurienne-expansion.fr

• MDPH

110 rue Ste Rose à 73000 Chambéry
- 04 79 75 39 60 ou n° vert 0800 080073
n° gratuit et anonyme d'un poste fixe
- 04 79 75 39 61 / mdph@mdph73.fr /
www.mdp73.fr

• MISSION LOCALE JEUNES MAURIENNE :

- St Jean de Maurienne Cedex
04 79 64 41 02
- Modane / 04 79 05 06 01
mlj.maurienne@orange.fr

• MSA (Mutualité Sociale Agricole) :

- St Jean de Maurienne / 04 79 83 24 44
- Chambéry / 04 79 62 87 00 - www.msa.fr
- Aiguebelle / 04 79 36 24 34
- La Chambre - 1^{er} jeudi du mois
04 79 56 20 09

• OPAC de la Savoie :

- St Jean de Maurienne / 04 79 59 80 08
www.opac-savoie.fr

• PASS (Permanences d'Accès aux Soins de Santé) :

- Chambéry / 04 79 96 51 06
http://www.ch-chambery.fr/PASS.html

• PELICAN (Association d'aide aux personnes toxicomanes et leur famille) :

- Albertville / 04 79 37 87 00
Possibilité de rendez-vous en station

• PERIPL (du Centre de Ressources Interrégional Alpin sur la Pluriactivité et la Saisonnalité) :

- Annecy / 04 50 67 57 05
messages@peripl.org
www.pluriactivite.org

• PMI - Service Protection Maternelle et Infantile :

04 79 64 45 33
- St Michel de Maurienne
04 79 56 52 54
Info.stmichel@wanadoo.fr
www.maurienne-galibier.com

• POINT ÉCOUTE JEUNES PARENTS FAMILLE :

- St Jean de Maurienne / 04 79 59 69 36

• POINT INFO SANTÉ :

- St Jean de Maurienne / 04 79 20 60 33

• QUESTIONS SAISON :

La région Rhône-Alpes répond à vos questions 0 810 69 00 50 n°Azur (coût d'un appel local) de 8h à 20h du lundi au samedi inclus ou www.questionsaison.fr
Mise en service courant novembre 2008.

➔ RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :

- St Jean de Maurienne
04 79 83 21 60
- St Michel de Maurienne
04 79 56 88 40
- Modane / 04 79 05 22 15

• REVIH-STIS :

0 479 965 825
http://www.revih-sts.fr

• RITM (Réseau Infos Toxicomanie Maurienne) :

permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et sur répondeur - 04 79 20 60 61

• SANTÉ AU TRAVAIL :

- St Jean de Maurienne
04 79 59 97 17
- Modane / 04 79 05 17 78
- Chambéry / 04 79 60 76 76

• SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL ET DE LA POLITIQUE SOCIALE AGRICOLE :

04 79 69 93 81

• SYNDICATS :

- Union Locale CGC :
St Jean de Maurienne / 04 79 64 17 86 (après 18h)
- Union Locale CGT :
St Jean de Maurienne / 04 79 64 25 53
permanence juridique le jeudi soir, à partir de 18h.
- Union Locale FO :
St Jean de Maurienne / 04 79 59 81 80
- Union Départementale CFDT :
Chambéry / 04 79 69 06 69
- Union Départementale CFTC :
Chambéry / 04 79 62 39 46
- La Maison des Syndicats : Chambéry

• Vie Libre :

04 79 59 67 92,
vielibremaurienne@wanadoo.fr



- Urgence médicale / 15 ou 112
- Pompiers / 18 ou 112
- Drogues Alcool Tabac / 113
- Discriminations raciales / 114
- Veille Sociale Hébergement d'Urgence / 115
- Allô Enfance maltraitée / 119
- Contraception - IVG - Sexualité 0 825 08 90 90
- Dopage / 0 800 15 2000
- Ecoute Alcool / 0 811 91 30 30
- Fil O'Jeunes / 0 800 00 00 73
- Fil Santé Jeunes / 0800 235 236
- Hépatites / 0 800 845 800
- Jeunes Violence Ecoute 0 800 20 22 23
- Sida / 0 800 840 800
- SOS Suicide / 01 45 39 40 00
- SOS Viol Femmes Info 0 800 05 95 95
- SOS Femmes Violences 73 04 79 33 95 85 (prix n° local)
- Allô Service Public / 39 39 (0,12 €/min)
- Violences familiales / 39 19

Le guide des saisonniers,
un outil pratique dans le cadre de **votre travail en station** :
EMPLOI, TRAVAIL ET FORMATION ■ SANTÉ ■ LOGEMENT ■ CONTACTS UTILES

Laissez vous guider !

Forum EMPLOI PLURIACTIVITÉ MAURIENNE

Jeudi 26
mars 2009
de 17 h à 20 h

Salle des Chaudannes
à SAINT-JEAN DE MAURIENNE

www.maurienne.fr



Ce guide a été conçu en partenariat avec :

